



AVEN DU GRAND-VOYEUX

Mairie de Fresnes-sur-Marne  
2 Rue de l'Église  
77410 Fresnes-sur-Marne

*A Congis-sur-Thérouanne, le 30 avril 2020*

Objet : Avis sur PLU arrêté de la commune de Fresnes-sur-Marne

Madame, Monsieur,

Suite à votre courrier nous informant du PLU arrêté de Fresnes-sur-Marne, voici ci-dessous nos commentaires sur le dossier.

Rapport de présentation :

Nous apprécions la volonté de préserver la trame verte et bleue et les objectifs qui s'y rapportent. Toutefois, comme mentionné dans le contexte écologique du document (p 83), le territoire communal est dominé par les terres cultivées, qui couvrent près de 55,6 % de sa surface. C'est pourquoi, il serait de bon d'envisager des projets de plantations de haies qui amélioreront la richesse écologique et de réduiront l'impact paysager de ces surfaces si homogènes. Cela permettra d'assurer le corridor écologique en améliorant l'élargissement de la trame verte sur ces secteurs.

Dans le paragraphe dédié aux zones humides (p 104), il serait bon d'ajouter la définition officielle des zones humides : d'après la définition de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, on entend par zone humide « des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Et nommer clairement les fonctions des zones humides et les services qu'elles peuvent nous apporter : participation au cadre de vie, support de loisirs, épuration de l'eau, support pour la biodiversité, régulation des crues et réduction du risque inondation.

Pour compléter la carte d'alerte des zones humides potentielles de la DRIEE, veuillez noter que l'AVEN du Grand-Voyeux a réalisé des prospections zones humides l'année 2014 sur votre commune qui ont permis d'identifier et vérifier le caractère humide de certains secteurs. Vous trouverez à la fin de ce courrier la carte correspondant à ces prospections et ainsi que la carte qui vous a été envoyée dans notre courrier du 22 octobre 2014. Actuellement, nous identifions certains secteurs avec une végétation typique de zones humides dans le secteur ouest de la commune autour de la rivière de la Beuvrounne, inventorier et étudier ces espaces permettra une gestion plus fine.

Les plans de zonage :

Nous constatons une réduction très importante de la surface en zone N majoritairement convertie en zone A. Vous précisez que cette modification est due à la conversion des peupleraies vers une culture. Nous attachons une grande importance à la préservation et la restauration des zones d'expansion de crues qui, par la même, viennent renforcer la trame verte et bleue. Pendant les périodes de crue, les boisements de peupliers ont une capacité de stockage d'eaux beaucoup plus importante que les surfaces agricoles. C'est pourquoi il serait écologiquement plus fonctionnel de les laisser en boisement, voir de les restaurer en zones humides naturelles.



AVEN DU GRAND-VOYEUX

Nous soulignons aussi l'importance de maintenir et d'augmenter le linéaire de haies et de favoriser la plantation d'espèces locales.

Nous apprécions la mise en place d'un zonage spécifique pour les zones humides avérées, celui-ci permettant la préservation des zones humides de la commune.

Conclusion :

Sous réserve des quelques modifications mentionnées ci-dessus, nous émettons un avis favorable à ce projet de PLU et restons à votre entière disposition pour vous accompagner dans la mise en place d'une stratégie communale de préservation des zones humides de votre territoire

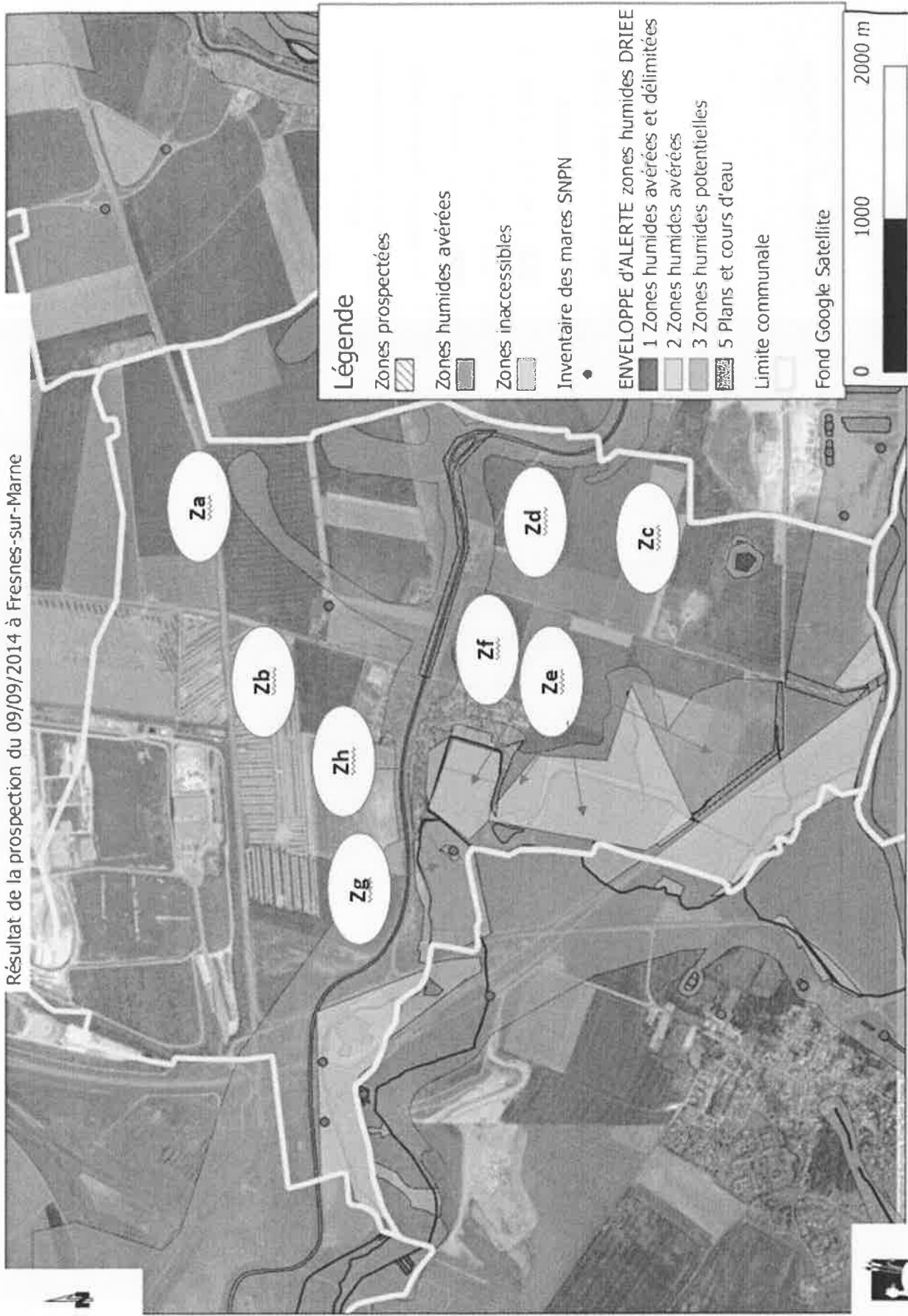
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Fiona Lehane  
Directrice

Carte 1 : Résultats des prospections de zones humides réalisées par l'AVEN du Grand-Voyeux



Carte 2 : Résultats des prospections de zones humides réalisées par l'AVEN du Grand-Voyeux en 2014



Nom zone	Classe_DRIEE	Classe_AVEN	Commentaires sur la zone suite aux prospections du 15 Janvier 2015
Za	Zones humides potentielles	Zones humides potentielles	<b>Champs</b> : le caractère humide ne peut être démontré que par une analyse pédologique
Zb	Non répertorié		Mare détectée par la SNPN menacée par des remblais partiels
Zc	Zones humides potentielles	Zones humides avérées	<b>Bordure de l'étang</b>
Zd	Zones humides potentielles	Zones humides potentielles	<b>Bordure de canal entretenu ras</b> , le caractère humide ne peut être démontré que par une analyse pédologique.
Ze	Zones humides potentielles	Zones humides potentielles Zones inaccessibles	<b>Champs</b> : le caractère humide ne peut être démontré que par une analyse pédologique
Zf	Zones humides potentielles	Zones humides potentielles	<b>Zone urbanisée</b> : le caractère humide ne peut être démontré que par une analyse pédologique.
Zg	Zones humides potentielles	Zones humides avérées	<b>Forêt humide</b> , présence de Frêne ( <i>Fraxinus excelsior</i> ), et de Saules ( <i>Salix alba</i> et <i>Salix caprea</i> ) en plus des Erables sycomore ( <i>Acer pseudoplatanus</i> ) et peupliers plantés ( <i>Populus sp</i> ) Sous bois humides dominés par <i>Lysimachia nummularia</i> , Consoude officinale ( <i>Symphytum officinalis</i> ) <i>Rubus sp</i> . Présence d'un étang de chasse creusé avec des bordures en remblais au milieu.
Zh	Zones humides avérées	Zones humides avérées	<b>Prairies pâturées</b> peu accessibles mais visibles, entrecoupées d'ourlets hygrophiles.

